



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 060-216005777-20260310-DEL20260306-DE



DÉLIBÉRATION N°2026/03/06

Subvention au CCAS

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Estelle SUEUR / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI

Etaient absents : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Fabiola BASSELIN) / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Caroline LEGROS-HUMBLOT / Frédéric BÉTHENCOURT / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2026/03/03 du 10 mars 2026 portant budget unique 2026,

Vu la proposition de la Municipalité d'attribuer une subvention de 46 600 € au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que cette subvention est nécessaire au CCAS pour les aides à accorder aux bénéficiaires et aux actions de l'établissement,

Considérant que le crédit correspondant est inscrit au budget unique 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 46 600 € au CCAS.

Adopté à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 mars 2026

Date de la convocation le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Stéphane HAUDECOEUR



Le Maire,

Frédéric BESSET